



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



21065852



20 MAI 2021

Greffe

N° d'entreprise : 0433 062 042

Nom

(en entier) : R.C.

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de Milmort 590 - 4040 HERSTAL

Objet de l'acte : démission et nomination d'administrateurs - démission et nomination d'un président et administrateur-délégué

Il ressort de l'assemblée générale extra-ordinaire de la société du 07/05/2021, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- démission de Monsieur Thomas HAAS, demeurant à 4760 BÜLLINGEN, Lanzerath 108, N.N. 68.06.03-253-60 comme administrateur de la société à partir du 07.05.2021. La société vote sur sa décharge lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- nomination de la société FMLC Srl (0837.088.125), dont le siège est établi à 6690 VIELSALM, Petit-Thier, chemin de Ville-du-Bois 13, ici représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis DETHIER (64.09.17-383.29) comme administrateur de la société à partir du 07/05/2021. Le mandat est exercé à titre gratuit et expire lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2023.

- nomination de Madame Anne FAYMONVILLE (97.04.24-362-13), demeurant à 9990 WEISWAMPACH, Schullweeg 1 comme administrateur de la société à partir du 07/05/2021. Le mandat est exercé à titre gratuit et expire lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2023.

Le Conseil constate la démission de Monsieur Thomas HAAS comme administrateur de la société et acte la démission de Monsieur HAAS comme président et administrateur-délégué du conseil d'administration de la société avec effet au 07.05.2021.

Le conseil désigne comme nouveau président et administrateur-délégué : FMLC Srl (0837.088.125), dont le siège est établi à 6690 VIELSALM, Petit-Thier, chemin de Ville-du-Bois 13, ici représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis DETHIER (64.09.17-383.29)

Les mandats commencent le 07.05.2021 et se terminent avec l'assemblée générale ordinaire de l'an 2023.

FMLC SRL,
ici représentée par son représentant permanent,
Monsieur Francis DETHIER

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).